

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**
Groupement Prévention
8, avenue de l'Europe – ZAE Beauvais-Tillé
BP 20870 TILLE
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel. : 03 44 84 20 00
Fax : 03 44 84 20 02

Tillé le 24 février 2022

Affaire suivie par M. le Lieutenant Sébastien LEBEL
Réf. : SL 2022 - 48
Dossier n° SE 060 I 0014

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE**

A

Monsieur l'Instructeur
Communauté de communes Thelloise
BP 45
60530 Neuilly-en-Thelle Cedex

OBJET : Prévention et sécurité. Commune de BELLE EGLISE
SCCV Stockespace Pays de Thelle. Bâtiment C

REFER : Votre transmission en date du 17 février 2022
Reçue le 17 février 2022
Dossier n° PC.060.060 20 T 0001 Bâtiment C

Par transmission rappelée en référence, vous m'avez communiqué pour avis le dossier relatif à la SCCV Pays de Thelle, située rue de Fresnoy à Belle-Eglise, qui souhaite la construction d'un bâtiment logistique avec bureaux et locaux sociaux.

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES :

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 69352 m² (un entrepôt de 64419 m², hauteur 14,80 m divisé en six cellules de stockage de 12000 m² pour cinq d'entre elles et une cellule de 4440 m², divisée en deux zones de 2000 et 2500 m² dédiées au stockage de produits dangereux. Des locaux de charge 1036 m² hauteur 6,50 m, des bureaux et locaux sociaux sur deux niveaux 3897 m² hauteur 8,50 m). La structure sera une charpente béton (poutre et poteaux en béton) ou une charpente mixte (béton/lamellé collé) l'ensemble sera SF60. Les murs séparant les cellules seront REI 120, dépasseront d'un mètre en toiture et se retourneront latéralement à la façade extérieure sur une largeur d'un mètre. Les ouvertures créées dans les murs REI 120 seront équipées de portes EI120. Les parois extérieures du bâtiment seront en bardage métallique double peau. Les façades Nord et Sud seront équipées de portes à quai avec niveleurs de quai hydrauliques, les façades Ouest et Est seront des écrans thermiques coupe-feu 2h, ainsi que les façades Nord et Sud de la cellule 1. La couverture du bâtiment sera réalisée en bacs acier galvanisé autoportants avec isolation en laine minérale et étanchéité multicouche. Des bandes incombustibles de protection M0 seront mise en place de part et d'autre des murs séparatifs coupe-feu sur 5 m de largeur. La toiture du bâtiment principal (entrepôt) est couverte de panneaux photovoltaïques à raison de 30% de la surface soit 19292 m². La toiture des bureaux reçoit des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire. La toiture des locaux techniques 1092 m² est végétalisée. Les bureaux et locaux sociaux seront séparés de l'entrepôt par des murs REI 120.

DESENFUMAGE :

Le désenfumage du bâtiment sera assuré à raison de 3% de la surface de la toiture en matière fusible dont 2% en surface utile d'exutoires de fumées.

Les cellules seront divisées en canton de désenfumage d'une superficie inférieure à 1650 m² et de longueur inférieure à 60 m.

Les exutoires seront positionnés à plus de 7 m des murs CF séparant les cellules.

ACCESSIBILITE :

Le terrain du projet est accessible depuis la voirie principale du Parc Logistique. Les flux des poids-lourds, véhicules légers et piétons /vélo sont séparés.

Une entrée sortie de 10 m est aménagée au Nord et une sortie de 6 m au Sud près du rond-point elles sont équipées d'un portail coulissant. Les bateaux d'accès ont un rayon de 13 m.

L'établissement dispose d'une voie engin d'une largeur de 7 m, sur la périphérie complète du bâtiment. Chaque point du périmètre du bâtiment se trouve à moins de 60 m de la voie engin.

Deux façades sont desservies par des aires de mise en station de moyens aériens de 10 m de long sur 7 m de large, à chaque extrémité des murs CF ou à proximité, leur distance par rapport à la façade est de 2 m.

Présence de 10 aires de stationnement des engins de secours, à proximité des points d'eau d'incendie, d'une surface de 32 m² chacune.

Présence d'un cheminement stabilisé de 1,80 m depuis les aires de mise en station des moyens aériens.

ELEMENTS DE SECURITE :

_ Le bâtiment C sera doté de 10 poteaux incendie assurant un débit de 60 m³/h durant 2h, alimentés au moyen d'un surpresseur par deux réserves aériennes d'eau incendie de 878,7 m³ chacune. Un surpresseur de secours sera installé ;

_ Cinq moyens fixes d'aspersion sur les murs REI 120 séparant les cellules ;

_ Dispositif d'extinction automatique alimenté par une réserve sprincklage de 800 m³ ;

_ Extincteurs portatifs à eau répartis dans tout l'établissement ;

_ RIA à proximité des issues ;

_ Réserve de produit absorbant incombustible de plus de 100 litres ;

_ Détection incendie prévue dans les différents locaux.

POLLUTION :

Le volume calculé pour la rétention de liquide suite à l'extinction d'un incendie, est de 2597 m³.

- ✓ Rétention possible dans les canalisations : 223 m³
- ✓ Volume de rétention au niveau des quais : 978 m³
- ✓ Création d'un bassin de rétention de 1396 m³

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Cet établissement relève des textes suivants :

- Code de la construction et de l'habitation (articles R123.1 à R123.55),
- Code du Travail ; Décret n°2008-244 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé,
- Code de l'Environnement livre V titre 1^{er} relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

- Rubrique 1510-1 Autorisation
- Rubrique 1530-1 Autorisation
- Rubrique 1532-1 Autorisation
- Rubrique 2662-1 Autorisation
- Rubrique 2663-1-a Autorisation
- Rubrique 2663-2-a Autorisation
- Rubrique 4331-1 Autorisation
- Rubrique 1450-2 Déclaration
- Rubriques 2925 et 2910 Déclaration
- Rubrique 4320-2 Déclaration
- Rubrique 4321-2 Déclaration